

UNE ÉTAPE DE PLUS DE L'OUVERTURE À LA
CONCURRENCE
OFFRIR CONNECT A TOUS LES
TRANSPORTEURS ? LA CFDT DIT STOP !



EXPLICATIONS

Avec pour argument de « Faciliter les voyages en train en Europe, Bruxelles souhaite que les plateformes de réservation deviennent « multi-opérateurs » ! Le Sénat, dans le cadre d'un projet de loi-cadre et soutenu par le ministre des transports Philippe Tabarot, a adopté la mesure en Avril invoquant « Faire primer l'intérêt des usagers » ! La CFDT Cheminots s'y oppose et soulève plusieurs risques ...

1 : LES OPÉRATEURS « DEVRONT PROPOSER UNE OFFRE AGGLOMÉRÉE ET EN TOUTE TRANSPARENCE SUR DES CRITÈRES NEUTRES »

Quid de la mise à disposition des données entre opérateurs, de leur accès, de leur sécurité, de leur caractère public et non marchand ?

2 : « EN CAS DE CORRESPONDANCES MANQUÉES LORS DE VOYAGES MULTI OPÉRATEURS, LES PASSAGERS MUNIS D'UN BILLET UNIQUE BÉNÉFICERONT D'UNE NOUVELLE PROTECTION COMPLÈTE DE LEURS DROITS, Y COMPRIS UNE ASSISTANCE, UN RÉACHEMINEMENT, UN REMBOURSEMENT ET UNE INDEMNISATION »

Qui assurera l'application de cette obligation ? L'opérateur historique, fort de son maillage territorial et du volume de passagers sera mécaniquement confronté à un risque plus élevé.

En cas de défaillance d'un opérateur, quels voyageurs seront définis comme prioritaires ? Quelle re facturation entre opérateurs ?

Aujourd'hui, SNCF Connect est le premier site de vente de billets de trains en France, le deuxième site de tourisme en ligne et le premier site d'e-commerce français. Au lancement de SNCF Connect, nombre de cheminotes et cheminots, des concepteurs aux agents en contact direct avec la clientèle ont déployé des trésors de patience et de pédagogie afin de rendre l'application plus fluide et accessible.

Après la réduction sur les péages aux nouveaux entrants, la SNCF devrait purement et simplement leur offrir le fruit d'années de travail ? L'exploitation ferroviaire est un système fragile et non rentable, lorsque des défaillances surviendront vers qui se retourneront les voyageurs en souffrance ? La SNCF ! Et c'est là que se pose la question de sa capacité à absorber cette nouvelle charge de travail, tant en terme technique qu'en matière d'emploi.

UNE FOIS ENCORE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE PROUVE SON INEPTIE ET SON INJUSTICE PROFONDE ! LA CFDT CHEMINOTS EXIGE UN DEVOIR D'ALERTE DE LA PART DU GROUPE SNCF

